

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18173**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence professionnelle Espaces naturels, spécialité Gestion durable des espaces forestiers et développement local

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Gestion de la faune et de la flore

Protection et aménagement des espaces naturels sensibles

Mise en oeuvre d'actions de développement local et d'animation en milieu rural

Etablissement de plan de gestion et de contrôle de leur application

Conduite de projet

Utilisation de logiciel de SIG et des GPS

Connaissance des logiques d'acteurs en milieu rural

Connaissance de l'écologie des milieux forestiers, des techniques sylvicoles, et des méthodologies appliquées que diagnostic écologique

Connaissances législatives et réglementaires en matière de protection de l'environnement et d'aménagement du territoire

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Recherche fondamentale et appliquée, publique ou privée, dans les domaines de la biologie, de l'écologie, et des sciences agronomiques et forestières.

Gestion et aménagement des espaces agricoles, forestiers et des espaces naturels sensibles.

Chargé d'études

Conseillers techniques

Experts forestiers

Agent de développement local

Animateurs en milieu rural

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

A1416 : Polyculture, élevage

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Formation sur 2 semestres, évaluation sur 8 Unités d'Enseignements:

UE1 Harmonisation des connaissances (biologie végétale, gestion forestière et conduite des peuplements, introduction à l'économie d'entreprise) - Contrôle continu (4 ECTS)

UE2 Formation générale (communication scientifique et technique, anglais, méthodologie de projet) - Contrôle continu (6 ECTS)

UE3 Formation scientifique (outils scientifiques, biologie de l'arbre, écologie forestière) - Contrôle continu (8 ECTS)

UE4 Cadre juridique et filière (utilisation et transformation des bois, droit de l'environnement, gestion durable et écocertification)- Contrôle continu (6 ECTS)

UE5 Projet tuteuré 1 (75h)- Evaluation écrite et orale (6 ECTS)

UE6 Etude, gestion et aménagement des espaces naturels sensibles (méthodes scientifiques d'études des espaces naturels sensibles, connaissance et gestion des espaces naturels sensibles, intégration de la gestion des espaces forestiers dans un projet de développement local) - Contrôle continu (8 ECTS)

UE7 Projet tuteuré 2 (75h)- Evaluation écrite et orale (6 ECTS)

UE8 Stage en entreprise (16 semaines)- Evaluation écrite et orale (16 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

Autres sources d'information :

Site de l'Université de Lorraine : www.univ-lorraine.fr > Etudier à l'UL> Offre de Université de Lorraine

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté des Sciences et Technologies à Vandoeuvre les Nancy

Historique de la certification :